

Motion
Contre la Loi de Programmation de la Recherche pour les années 2021-2030

Nous, directrices et directeurs des laboratoires de recherche de l'Université Dauphine-PSL : le CEREMADE, le CR2D, l'IRISSO, le LAMSADE et le LEDA, après avoir consulté leurs membres :

Exprimons notre profond désaccord tant avec les conditions d'adoption qu'avec le contenu de la Loi de Programmation de la Recherche.

Regrettons que notre Gouvernement et notre Parlement n'aient pas produit une loi de programmation de la recherche ambitieuse qui aurait permis à la France de rattraper son retard et aurait répondu aux inquiétudes exprimées clairement par plusieurs Prix Nobel français. Les crédits dégagés ne sont pas à la hauteur, l'échéancier renvoie le plus gros des dépenses à plus tard, la plus grande partie des crédits transite par des agences qui ne permettent pas aux chercheurs de donner le meilleur d'eux-mêmes dans la mesure où elles les obligent à candidater en permanence sur des appels à projets au lieu d'augmenter les dotations de base des laboratoires et de leur faire confiance.

Condamnons fermement :

- la suppression de la qualification pour le recrutement professeurs d'université ;
- la possibilité de contourner l'exigence de qualification par le CNU pour le recrutement des maître.sse.s de conférences ;
- toute précarisation des chercheurs, source de difficultés individuelles et collectives et pouvant mettre en cause l'élaboration et le développement de projets ambitieux ;
- la création d'un délit d'entrave dont les sanctions semblent de surcroît disproportionnées.

Appelons à :

- ne pas demander de dérogations pour le recrutement des maître.sse.s de conférences à l'Université Paris-Dauphine
- soutenir les initiatives contre les dispositions de la LPR, notamment celles des sections du CNU et de la CP-CNU.

Demandons au président de l'Université Paris Dauphine de nous soutenir dans notre action.

Demandons solennellement au Président de la République d'intervenir, sur le fondement de l'article 10, alinéa 2 de la Constitution, de procéder à une nouvelle délibération de la loi afin que puissent se tenir un débat véritablement démocratique et un dialogue permettant d'aboutir à l'adoption d'un plan massif de recrutements de personnels titulaires, à l'augmentation substantielle de moyens de financement pérennes de la recherche, au rétablissement du CNU dans ses fonctions et à l'amélioration de son fonctionnement. Ce sont de ces mesures dont a réellement besoin le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

